

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

-----

COMMUNE  
D'ERMONT

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de décembre à 19 H 00*

**OBJET : EDUCATION ET APPRENTISSAGES**

**Présentation d'un dossier de candidature en réponse au renouvellement de l'appel à projet de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales relatif à la « Prestation de Service Jeunes »**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **2 décembre 2022**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2022/196**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA,  
**Adjoints au Maire**

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,  
M. PICHON, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,  
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,  
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO,  
**Conseillers Municipaux**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. RAVIER

Mme CASTRO-FERNANDES

Mme MAKUNDA TUNGILA

Mme DEHAS

Mme GUEDJ

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

M. KEBABTCHIEFF

M. BAY

(pouvoir à M. BLANCHARD)

(pouvoir à M. HAQUIN)

(pouvoir à Mme DAHMANI)

(pouvoir à M. NACCACHE)

(pouvoir à Mme DE CARLI)

(pouvoir à Mme BENLAHMAR)

(pouvoir à Mme MEZIERE)

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 34 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

**Déposée en Sous-Préfecture le :** 13/12/22

**Publiée le :** 14/12/22

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**EDUCATION ET APPRENTISSAGES :**

**Présentation d'un dossier de candidature en réponse au renouvellement de l'appel à projet de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales relatif à la « Prestation de Service Jeunes »**

**Sur la proposition du Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** le renouvellement de l'appel à projet de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ;

**VU** l'avis de la Commission Education et Apprentissages du 29 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** le souhait de soutenir la politique éducative en direction des jeunes ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de continuer à proposer à l'ensemble des jeunes de la Commune d'Ermont des actions répondant à leurs besoins ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer l'appel à candidature relatif au renouvellement de la « Prestation de Service Jeunes »,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** le Maire à signer l'appel à candidature relatif au renouvellement de la « Prestation de Service Jeunes » ainsi que tout document y afférent.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**



VILLE d'ERMONT



Vu pour être annexé à  
délibération n° 201516 du 23/12/22  
ERMONT, le ..... 13/12/22  
Le Maire

## Prestation de service « Jeunes »

### Dossier de candidature Renouvellement 2023-2025

**Nom de la structure :**

Centre Socio-culturel des Chênes

**Période couverte par le projet :**

Du 01/01/2023 au 31/12/2024

## **Préambule**

Le gestionnaire s'engage à viser les objectifs, réaliser le plan d'actions, mettre à disposition les moyens décrits dans ce projet et transmettre régulièrement les éléments d'évaluation de son action.

Le projet proposé par le gestionnaire est validé par le Conseil d'administration de la Caf pour bénéficiaire de la « Ps jeunes ».

Le gestionnaire présente son projet en renseignant les différentes parties de la présente trame :

1. Identification de la structure
2. Diagnostic
3. Description du projet
4. Moyens mobilisés
5. Evaluation du projet

## 1. Identification de la structure

---

### **Nom de la structure : C.S.C Les Chênes**

Adresse : 9 rue Utrillo 95 120 ERMONT  
Téléphone : 01.34.14.32.65  
Adresse mail : csc.chenes@ville-ermont.fr

### **Nom du gestionnaire :**

Nature juridique : Collectivité territoriale – Commune d’Ermont  
Adresse : 100 rue Louis Savoie 95 120 ERMONT  
Téléphone : 01.30.72.38.38  
Adresse mail : mairie@ville-ermont.fr  
Nom et prénom du signataire de la convention « Ps jeunes » (Maire pour une structure municipale, Président pour une structure associative ou intercommunale) : Xavier HAQUIN – Maire

### **Contacts :**

#### **Personne référente pour les échanges avec la Caf :**

Nom et Prénom : xxxxxxxx  
Fonction : Responsable Loisirs Jeunes  
Téléphone : 06.26.xxxxxx Adresse mail : xxxxxxxx@ville-ermont.fr

#### **Animateur(s) qualifié(s) concerné(s) par la Ps jeunes : Pour chacun des animateurs :**

Nom et Prénom : xxxxxxxx  
Fonction : Référente C.M.E.J  
Téléphone : 01.34.15.xxxxxx Adresse mail : xxxxxxxx@ville-ermont.fr

#### **Responsable hiérarchique du/des animateur(s) concerné(s) par la Ps jeunes :**

Nom et Prénom : xxxxxxxxxxxx  
Fonction : Directeur de la Maison de Quartier des Espérances  
Téléphone : 01.34.15.xxxxxx Adresse mail : xxxxxxxxxxxx@ville-ermont.fr

#### **Animateur(s) qualifié(s) concerné(s) par la Ps jeunes : Pour chacun des animateurs :**

Nom et Prénom : xxxxxxxx  
Fonction : Animateur Structure Information Jeunesse  
Téléphone : 01.34.44.xxxx Adresse mail : xxxxxxxx@ville-ermont.fr

#### **Responsable hiérarchique du/des animateur(s) concerné(s) par la Ps jeunes :**

Nom et Prénom : xxxxxxxx  
Fonction : Directrice du C.S.C François Rude  
Téléphone : 01.34.44.xxxx Adresse mail : xxxxxxxx @ville-ermont.fr

#### **Animateur(s) qualifié(s) concerné(s) par la Ps jeunes : Pour chacun des animateurs :**

Nom et Prénom : xxxxx

Fonction : Responsable Loisirs Jeunesse

Téléphone : 06.26.xxxxxx

Adresse mail : xxxxxx@ville-ermont.fr

**Responsable hiérarchique du/des animateur(s) concerné(s) par la Ps jeunes :**

Nom et Prénom : xxxxxxx

Fonction : Directrice C.S.C des Chênes et coordinatrice jeunesse

Téléphone : 07.72.xxxxxx

Adresse mail : xxxxxxxx @ville-ermont.fr

## 2. Diagnostic : présentation synthétique des enjeux du territoire sur le champ de la jeunesse

---

- Objectif : Identifier les besoins, les ressources, les éléments à améliorer...
- Pour cela, présenter, par exemple :
  - l'environnement social et la typologie du public « jeunes » du territoire,
  - l'analyse des besoins et des attentes des jeunes et de leurs familles,
  - l'état des lieux de l'offre sur le champ de la jeunesse (grandes lignes de la politique jeunesse du territoire, instances de pilotage et de coordination, dispositifs et acteurs jeunesse présents...),
  - la structure porteuse du projet « Ps jeunes », notamment ses actions à destination du public 12-25 ans avant la mise en place de ce projet, et les constats qui l'amènent à vouloir poursuivre/faire évoluer son offre.
- Décrire la méthodologie utilisée pour recueillir ces différents éléments : par exemple :
  - **S'appuyer sur les diagnostics existant sur le territoire sur le champ de la jeunesse,<sup>1</sup>** (lister ces diagnostics),
  - Réactualiser, **si nécessaire**, les données socio-démographiques exploitées dans ces diagnostics existants,
  - Réaliser une réunion de travail au sein de la structure sur l'analyse des besoins et attentes des jeunes et de leurs familles, au regard de l'expérience de l'équipe d'animation (constat de fréquentation, réactions des jeunes et des familles, observations faites par l'équipe, etc.),
  - Compléter **éventuellement** l'exploitation de ces diagnostics, en associant des acteurs locaux (élus et professionnels), des jeunes et des familles.
- Pour les nouvelles structures ou pour les structures existantes n'accueillant pas, jusqu'à présent, de 12-25 ans :  
En complément de l'exploitation de diagnostics existants, il est recommandé que des jeunes, voire des parents, soient associés à la réalisation du diagnostic.
- **NB**: Le territoire analysé dans le cadre du diagnostic peut être plus large que le territoire couvert par le projet « Ps jeunes ».

---

<sup>1</sup> Par exemple : diagnostics réalisés dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (Sdsf), de la Convention territoriale globale (Ctg), du Contrat enfance et jeunesse (Cej), du Projet éducatif de territoire (Pedt), du Contrat de ville, du Projet social d'un Centre social, ...

*Il peut notamment être pertinent de réaliser le diagnostic « Ps jeunes » à l'échelle intercommunale, dans une logique d'articulation avec les diagnostics existants (Ctg, Cej,...).*

Le présent diagnostic résulte de l'agrégation de différents diagnostics déjà existants :

- La convention territoriale globale
- Les trois projets sociaux des structures suivantes : Centre socio-culturel des Chênes, centre socio-culturel François Rude et Maison de Quartier des Espérances
- Le Projet éducatif de Territoire
- L'analyse des besoins sociaux
- Le contrat de Ville

La Commune d'Ermont est située en Ile-de-France, dans le département du Val d'Oise. Elle compte 29 183 habitants (Insee – population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022). A ce jour, les données fiscales établissent le nombre d'habitants à 31 600.

38% de cette population a entre 0 et 29 ans. Cette proportion s'établit à 41,2 % dans le département du Val d'Oise.

La superficie de la ville est d'environ 4,16 km<sup>2</sup>. La Commune est située à 15 km au nord-ouest de Paris. Elle fait partie de la zone très urbanisée du Val d'Oise avec une densité de population de 7 054 habitants / km<sup>2</sup>, au carrefour de voies de communication ferroviaires importantes, et bordée de grandes voies de transit (A15, A115).

La Commune compte 34 % de logements sociaux répartis principalement sur trois quartiers dont un, classé quartier prioritaire de la « politique de la ville » et les deux autres en veille. Les revenus sont très hétérogènes selon les quartiers. Les familles ont de fortes contraintes professionnelles qui induisent de réels besoins en mode de garde et d'animation.

Pour l'année scolaire 2021/2022, l'effectif des jeunes s'établit comme suit :

- Collège Jules Ferry : 651 élèves
- Collège Saint-Exupéry : 629 élèves
- Lycée Van Gogh : 1 592 élèves
- Lycée des métiers Gustave Eiffel : 520 élèves
- Lycée professionnel Ferdinand Buisson : 658 élèves
- Effectifs maternels : 1 234 élèves
- Effectifs primaires : 1 961 élèves

Peu de données existent sur la jeunesse d'Ermont. La part d'élèves scolarisés au lycée mais habitant en dehors d'Ermont est majoritaire. Les jeunes âgés de 11 à 24 ans représentent 16,2 % de la population. La population jeune (0-19 ans) représente 25,9 % de la population. Chez les 16-17 ans, 1 jeune sur 3 vit dans une famille monoparentale et la part de ces jeunes vivant dans une famille à bas revenu est élevé (28%).

37,6 % des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat ou brevet professionnel. Les jeunes âgés de 18 à 24 ans sont 57,2 % à être scolarisés.

Des inégalités infra communales en fonction des quartiers (Chênes et Espérances + d'1 personne sur 3 de 15 ans et plus non scolarisée ne dispose d'aucun diplôme ou au plus du BEPC alors que le niveau d'études est largement plus élevé sur les secteurs de Cernay et Ermont Eaubonne.

La Ville dispose de :

- 5 complexes sportifs (Gaston Rebuffat, Auguste Renoir, Raoul Dautry, Antoine de Saint-Exupéry, Marcellin Berthelot), 2 gymnases (V. Hugo et G. Drouet) et 1 salle sportive polyvalente à Pasteur ainsi que 3 City stades (1 aux Espérances et 2 aux Chênes)
- 1 piscine municipale Marcellin Berthelot
- 1 piscine intercommunale
- 2 centres socio-culturels et 1 maison de quartier agréés par la Caisse d'Allocations Familiales
- 1 ferme pédagogique avec un espace animalier et un espace maraîcher
- 1 maison communale des solidarités Jacques Berthod, labellisée « France Services »

Au niveau éducatif et culturel, la Ville compte :

- 1 médiathèque intercommunale et une bibliothèque annexe
- 1 théâtre avec une salle de projection cinématographique
- 1 conservatoire à rayonnement communal de théâtre, musique et danse disposant d'un auditorium d'une capacité de 151 places
- 7 groupes scolaires mixtes dont 1 intercommunal
- 1 école maternelle
- 2 collèges généraux
- 1 lycée général
- 2 lycées professionnels
- 1 C.F.A (centre de formation des apprentis en B.T.P)

La Commune d'Ermont revêt des atouts importants, renforcés notamment, par un important travail de partenariat dans le champ de la jeunesse :

- Richesse et diversité des activités organisées sur le territoire en milieu scolaire extrascolaire : culture, sport, santé, développement durable... ;
- Accessibilité géographique avec un vaste réseau de transports en commun (4 gares présentes sur le territoire et une desserte de lignes de bus qui couvrent la ville). De plus, Ermont est une ville qui se traverse facilement à pied ;

- Richesse du partenariat avec les établissements scolaires, les associations et les services municipaux ;
- Offre plurielle de dispositifs permettant aux enfants de réussir leur scolarité (devoirs faits, accompagnement à la scolarité, collaboration avec la Médiathèque intercommunale...);
- Accompagnement des agents par la mise en œuvre d'une politique de formation dans différents domaines tels que le handicap, le travail en mode projet pour déployer des activités, le bilan de compétences mais également le soutien à l'évolution professionnelle par la mise en place d'une préparation au concours de la filière animation.

Ermont est donc une ville attractive, pourvue de nombreux équipements et idéalement située, à proximité de Paris.

Le cadre de vie agréable et le réseau de transport ainsi que l'offre de logements en font une commune prisée du Val d'Oise.

### 3. Bilan Ps jeunes du 01/04/2020 au 31/12/2022

---

Les années 2020 et 2021 ont été fortement impactées par la COVID 19. La crise sanitaire a bouleversé les modes de vie des habitants et leur relation aux autres (familiales et sociales).

La fermeture des établissements publics et les restrictions ont fortement marqué l'activité.

De plus, elle s'est doublée d'une crise financière et sociétale avec des problématiques diverses qui ont impacté et continuent d'impacter chaque famille à laquelle s'est ajouté la guerre en Ukraine.

Les conséquences de la pandémie ont frappé et frappent encore les enfants et les jeunes en affectant leur santé psychologique, leurs apprentissages et leur niveau de vie.

En mars 2020, des élections municipales ont eu lieu et de nouvelles orientations en matière de politique jeunesse ont été déployées.

Le plan d'actions de la précédente PS Jeunes s'articulait autour de quatre objectifs résultant du précédent diagnostic réalisé et qui sert de base à la réalisation du bilan.

- 1- Mettre en place des temps de concertation et d'échanges entre les acteurs pour faciliter l'articulation des dispositifs et des projets notamment en développant un partenariat local autour de la jeunesse et en y intégrant les actions soutenues.**

Indicateurs d'évaluation retenus :

Nombre de réunions de coordination mises en place, qualité des échanges entre les différents acteurs et suppression des actions doublons.

Les deux périodes de confinement n'ont pas facilité la réalisation de cet objectif. Néanmoins, les mails et la visioconférence ont permis de mettre en place des échanges concertés avec les différents partenaires jeunesse, (principaux des collèges, éducateurs spécialisés, la politique de la ville), notamment pendant la fermeture des établissements scolaires. Le service jeunesse a fait le lien entre les jeunes, les collèges et les lycées.

En partenariat avec le service municipal « Politique de la ville » et la Communauté d'Agglomération Val Parisis, le déploiement d'équipements informatiques pour les familles non dotées ou insuffisamment dotées, a été assuré. Des photocopies et leur acheminement pour assurer la continuité pédagogique ont été faites avec les collèges.

Un responsable ALSH Jeunes a été recruté ainsi qu'un animateur spécialisé dans le multimédia. Dès le mois de juin 2020, une réunion avec les établissements scolaires a été organisée pour faire le point sur les besoins de la rentrée à venir.

## **2- Rendre visible les dispositifs jeunesse existant pour mobiliser les jeunes ne fréquentant pas la structure.**

Indicateurs retenus :

Amélioration du travail partenarial (cf. objectif 1) et augmentation du nombre de jeunes dans la structure.

En 2021, le service Jeunesse implanté en centre-ville et centralisant les actions de loisirs, d'accompagnement aux 12-25 et le CMEJ (Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes), a fait l'objet d'une restructuration importante et d'une intégration au sein de la Direction des Centres socio-culturels et de la Maison de quartier.

Rapprocher la jeunesse des quartiers les plus excentrés s'est révélé être un enjeu majeur qui a permis d'aller au plus près de la jeunesse et de capter un nouveau public.

Le développement de l'axe jeunesse au sein des 3 structures socio-culturelles a permis de créer un partenariat, tenu jusqu'alors et de promouvoir une transversalité au niveau des actions.

En 2021 et 2022, la fréquentation des structures par les jeunes a été importante et le déploiement de nouvelles actions, très bien reçu par un public souvent difficile à mobiliser.

### **✓ Les cafés jeunes et les permanences au sein des collèges et du lycée.**

Des temps d'accueil libres et gratuits pour des jeunes de 12 à 17 ans sont proposés tout au long de l'année, hors temps scolaire, leur permettant de se retrouver et d'échanger dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Ces cafés jeunes ont lieu sur les 3 structures socio-culturelles et proposent la découverte de jeux, de pratiques manuelles et artistiques. Ce sont des temps de partage qui facilitent également la création de liens sociaux et favorisent le bien vivre ensemble.

La fréquentation de ces espaces est fluctuante mais reste un outil de prévention de la délinquance.

Les cafés jeunes sont encadrés par des animateurs spécialisés et diplômés.

Ces mêmes animateurs interviennent dans les collèges et lycée de la ville afin d'effectuer des permanences permettant d'être au plus près du public jeune en leur proposant différentes animations et en échangeant et diffusant les programmations jeunesse au sein des territoires.

Il est à noter que depuis 2020, l'intervention au sein du lycée est réalisée par un animateur et un informateur jeunesse afin de pouvoir couvrir une plus large tranche d'âge et d'adapter les discours auprès des jeunes (prévention, sensibilisation des écrans, des addictions, ...).

### Effectifs en 2020

Les fermetures de structures en 2020, suite à la pandémie du COVID, n'ont pas permis un maintien des dispositifs entre mars et septembre 2020, et de novembre à décembre 2020.

De ce fait, les données chiffrées sont tronquées et l'augmentation perçue entre 2020 et 2021 est corrélée à la réouverture de l'ancienne structure jeunesse en 2021.

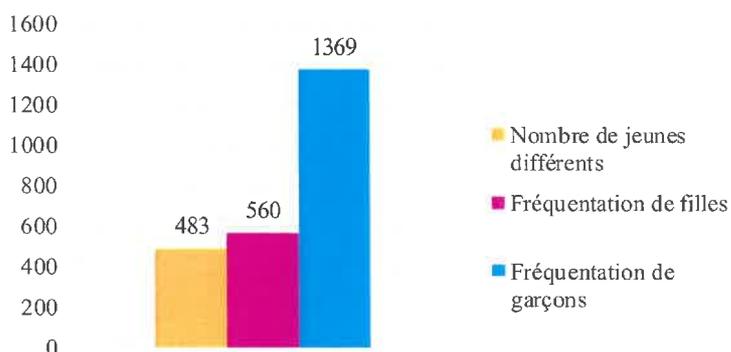
### Effectif en 2021

Les deux graphiques, ci-dessous, indiquent la fréquentation et le nombre de jeunes différents ayant participé aux actions jeunesse qui figurent dans la « Prestation de Service Jeunes », avec les cafés jeunes et les permanences dans les 3 établissements scolaires.

Ces données sont, comme en 2020, non représentatives d'un fonctionnement normal puisque les accueils ont été maintenus dans les conditions de protocole sanitaire lié au COVID, et donc de jauge.

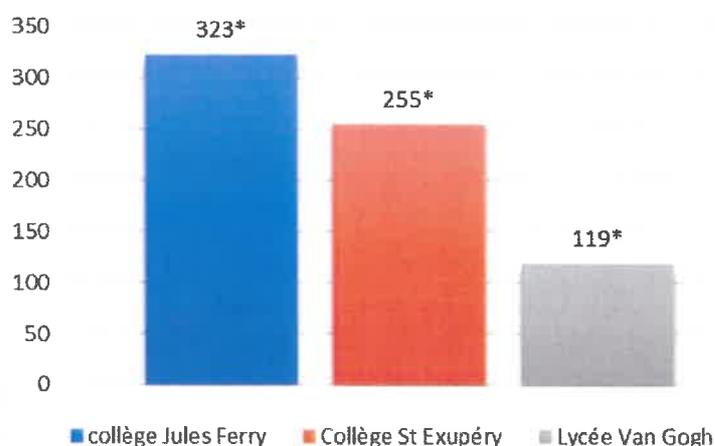
Les indicateurs retenus pour cet objectif ne sont donc pas mesurables pour cette période.

## CAFE JEUNES - ANNEE 2021



Café jeunes ouvert 143 jours sur l'année 2021

## Permanences Collège et Lycée

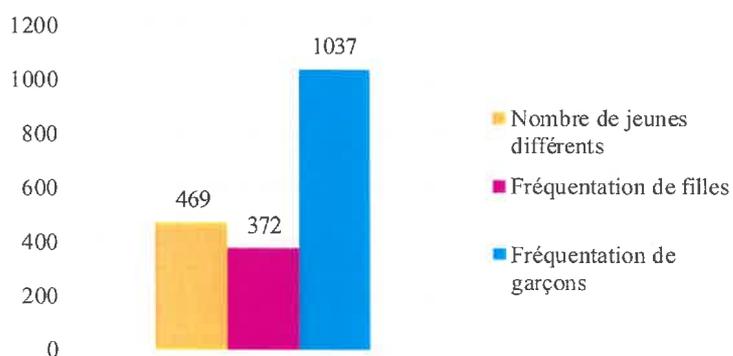


### Effectifs en 2022

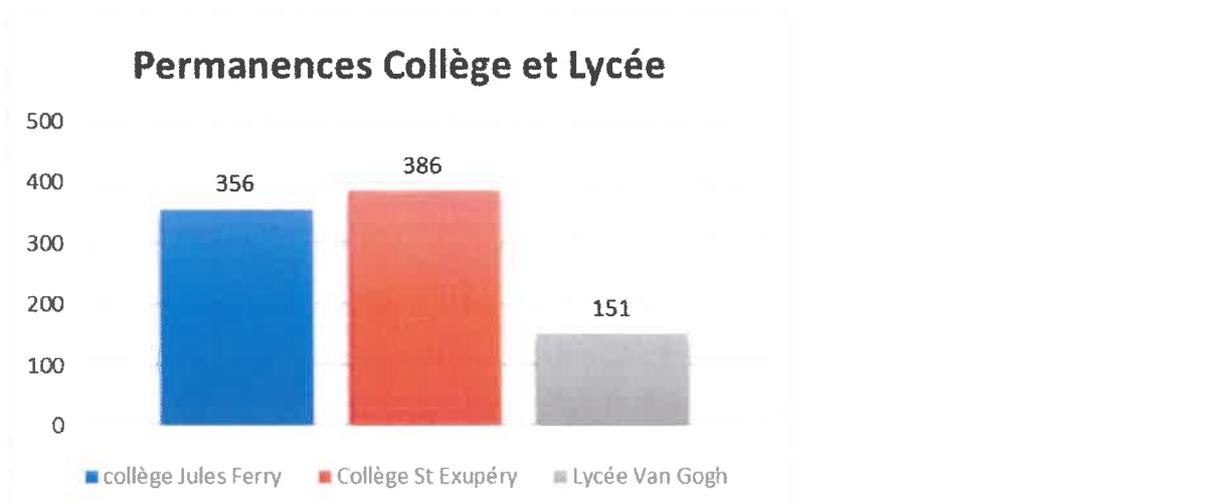
Les données chiffrées pour le 2<sup>e</sup> semestre 2022 ne sont pas encore établies (année en cours).

Ci-dessous, figure le bilan intermédiaire (janvier-juin).

## CAFE JEUNES - ANNEE 2022 (premier semestre)



Café jeunes ouvert de janvier à juin 2022



✓ **Le conseil municipal des enfants et des jeunes.**

Les années 2020 et 2021 n'ont pas permis au CMEJ de déployer les actions et les projets initiés, en lien avec la crise sanitaire.

Malgré tout, les jeunes ont pu continuer les commissions à distance par *Visio* avec la coordinatrice CMEJ pour avancer sur les projets.

La restructuration du service Jeunesse et du nouveau point d'accueil du CMEJ, dans les Centres socio-culturels, a permis de toucher et sensibiliser des jeunes qui ne connaissaient pas le rôle et la fonction d'un élu jeune.

En fin d'année 2021, suite à la restructuration et à des mobilités d'agents, une nouvelle coordinatrice CMEJ a été recrutée.

Au mois de mars 2022, ont eu lieu les élections et l'installation du nouveau Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes avec 40 élus conseillers dont 21 nouveaux élus issus des territoires d'intervention des Centres socio-culturels et ce, pour deux ans.

**3- Mettre en place un point d'accueil et d'écoute adolescents en consolidant la fonction éducative à destination des 12-25 ans par la formation et la qualification des équipes encadrantes.**

Indicateurs retenus :

Nombre de formations communes sur les sujets liés à l'adolescence, augmentation du nombre de départs en formation professionnelle pour les animateurs et nombre de temps de régulation mise en place avec des professionnels.

La Structure Information Jeunesse est composée de 2 informateurs, qui bénéficient de formations thématiques via le CIDJ. Des mobilités d'agents ont contraint à de nouveaux recrutements. L'identification des besoins en formation est en cours et aboutira à un plan de formation.

L'animateur spécialisé dans le domaine du multimédia, recruté en 2020, a bénéficié d'une formation de « sensibilisation et de prévention autour du numérique » proposé par le Centre d'Information Départemental de la Jeunesse (CIDJ) et s'est intéressé au sujet des « Fake News ».

Le nouveau Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes composé de 40 élus en 2022 a pu participer à un séminaire d'intégration d'un week-end pour apprendre à se connaître, comprendre le fonctionnement d'une collectivité et le rôle d'un conseiller tout en étant accompagné par un réseau de professionnels.

La coordinatrice CMEJ a également participé à des formations thématiques en lien avec les projets portés par les élus jeunes afin de mieux les accompagner. Ces formations perdureront dans les années à venir.

#### **4- Répondre aux inégalités infracommunales en matière de formation et d'éducation via un accompagnement post bac en faisant évoluer l'offre en direction des jeunes dans un objectif de développement de la prise d'initiative.**

Indicateurs retenus :

Nombre de projets de jeunes mis en place grâce à l'accompagnement des équipes, nombre de jeunes ayant trouvé une voie d'orientation qui leur correspond et nombre de retour des familles

La Structure Information Jeunesse (SIJ) a un champ d'action diversifié et propose tout au long de l'année des accompagnements individuels et/ou collectifs permettant d'œuvrer dans les domaines emploi / formation / orientation.

Des manifestations de plus grande ampleur viennent ponctuer ces actions d'accompagnement.

On dénombre pour :

➤ L'année 2020 :

- ✓ Forum des métiers en lien avec une association locale, dans un objectif de découverte des grands secteurs, à destination des collégiens et des lycéens de la Ville et des communes environnantes
- ✓ Stage babysitting pour des 16-25 ans permettant d'acquérir les notions pour la garde d'enfants ponctuelle
- ✓ Dating babysitting (2 rencontres / an) pour mettre en relation des baby-sitters et des parents recherchant ce type de mode de garde

➤ L'année 2021 :

La crise sanitaire a fortement impacté la mise en place de ces actions dont certaines n'ont pu être maintenues. Cette année-là, 1 stage babysitting a eu lieu tout comme une rencontre entre parents et jeunes. Le forum des métiers à quant à lui dû être annulé.

Dans la perspective de développer un partenariat avec les établissements scolaires, une permanence de la Structure Information Jeunesse a débuté en octobre avec des temps de présence réguliers des Informateurs sur le site du lycée.

➤ L'année 2022 :

Les actions récurrentes du SIJ ont pu être reproposées cette année. Le forum des métiers est en préparation pour 2023.

Innovation en 2022, avec un « meeting emploi », temps de rencontre entre professionnels des secteurs d'activités qui recrutent à proximité et mise en relation avec les jeunes. Cette action a permis de renforcer les échanges entre les services municipaux les jeunes ermontois.

Enfin, le dispositif « chantiers jeunes » a été mis en place tout au long des années 2020-2022 avec la volonté de fournir aux jeunes âgés de 16 à 19 ans, une première

expérience professionnelle au sein d'un service municipal durant la période estivale. Cette action est soutenue par la Politique de la Ville.

Au niveau des suivis, les données restent difficiles à recueillir, tant les profils et les demandes sont différents. Une veille est tout de même activée lorsque des besoins particuliers sont identifiés. En tout état de cause, chaque personne rencontrée ou accompagnée a pu repartir avec une réponse ou une solution à la question posée.

## 4. Description du projet Ps jeunes

---

### 3.1 Identification du territoire

Définition précise du territoire couvert par le projet Ps jeunes : *liste exhaustive des quartier(s), commune(s) et/ou intercommunalité(s) concernés :*

Le projet présenté concerne l'ensemble du territoire communal qui s'articule autour de dix « quartiers » :

- Les Chênes
- Balzac / Bapaumes / Rossignaux
- Espérances-Arts
- Carreaux
- Passerelles
- Jules Ferry
- Gros Noyer
- Centre-Ville
- Cernay
- Ermont-Eaubonne

Si le passage d'un quartier à un autre peut s'avérer difficile, la superficie de la commune et la desserte en transports en communs permet de se rendre facilement d'un point à l'autre. Le lieu d'intérêt ne constitue pas un frein dès lors que ce qui est proposé est attractif.

### 3.2 Publics visés

- **Tranche d'âge visée : 12/25 ans**

*En cas d'accueil de jeunes de plus de 18 ans : Présenter les moyens mis en œuvre pour faciliter les coopérations et les échanges entre les jeunes majeurs et les mineurs accueillis.*

Pour les jeunes de plus de 18 ans, plusieurs temps et actions leurs sont proposés :

- Les permanences des acteurs jeunesse au sein du lycée
- Les fêtes de structure des Centres socio-culturels
- Des animations spécifiques dédiées à ce public
- Des sorties loisirs et culturelles

- **Typologie du public visé :**

En particulier :

- Répartition filles / garçons : 55/45
- Typologie du public visé par les actions permettant « d'aller vers » un nouveau public : adolescents, collégiens, lycéens, apprentis, jeunes en insertion professionnelle, tout jeune en recherche de ressources.

Plusieurs actions sont prévues pour « aller vers » les jeunes :

- Les permanences hors les murs  
Dans les 3 Centres socio-culturels, dans les collèges et lycées
- Des actions et animations en pied d'immeuble
- **Nombre prévisionnel de jeunes concernés par le projet Ps jeunes :**
- **Nombre prévisionnel de 12-17 ans : 1800**
- **Nombre prévisionnel de 18-25 ans : 500**

### 3.3 Objectifs

Rappel : La Ps jeunes poursuit les objectifs opérationnels suivants :

1. Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative ;
2. Développer un partenariat local autour de la jeunesse, et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat ;
3. Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse (qualification et formation, stabilisation des équipes, évolution des pratiques...);
4. Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures.

NB : Pour les projets « Ps jeunes » portés par une structure ayant d'autres activités (ex : Centre social, Espace de vie sociale, Mjc), mettre en évidence l'articulation avec les objectifs du projet global de la structure, et ce que le projet « Ps jeunes » apporte de supplémentaire.

A partir des conclusions du diagnostic, renseigner le tableau suivant :

| Constats ayant amené à la définition du projet (Cf. Diagnostic ci-dessus)  | Objectifs définis par la structure afin de répondre à ces constats                                 | Objectifs opérationnels nationaux du dispositif « Ps jeunes » (cf. « Rappel » ci-dessus) correspondant aux objectifs définis par la structure <sup>2</sup> | Indicateurs d'évaluation permettant de déterminer si les objectifs définis par la structure ont été atteints |
|--|--|--|--|
| Les jeunes sont plus consommateurs.<br>Les centres d'intérêts sont en évolution constante (les écrans)<br>Situation précaire des | Adapter les méthodes d'intervention<br>Favoriser la participation citoyenne<br>Amener les jeunes à | Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative  | Evolution des méthodes d'intervention auprès des jeunes<br>Nombre de jeunes investis                         |

<sup>2</sup> Rattacher chaque objectif défini par la structure à un ou plusieurs objectifs nationaux.

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <p>familles ne permettant pas une pratique sportive, culturelle ou artistique des jeunes dans un cadre classique</p>  | <p>travailler sur un projet construit et commun porté ensemble</p>   |   | <p>Emergence de projets concrets</p>  |
| <p>Les acteurs de la jeunesse sont nombreux mais doivent intensifier le travail en transversalité (éducateurs spécialisés, éducation nationale, associations, passerelle entre les populations des territoires – inter quartiers / inter ville)</p> | <p>Identifier les acteurs jeunesse du territoire et les domaines d'intervention communs</p> <p>Mutualiser / Mobiliser les actions et les moyens</p> <p>Poursuivre l'articulation des secteurs couverts par l'activité des Centres socio-culturels (enfance, jeunesse, famille, intergénérationnel)</p> | <p>Développer un partenariat local autour de la jeunesse, et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat</p>   | <p>Le nombre de partenaires et d'actions partenariales réalisées ou prévues</p> <p>Nombre d'actions inter secteurs (passerelle, lien)</p> <p>Qualification des échanges entre les différents publics auprès des professionnels.</p> |
| <p>Des situations précaires en hausse et hétérogènes d'un quartier à un autre</p> <p>Des situations à risques (décrochage, exclusion additionnelle, santé mentale)</p>  | <p>Proposer des actions de prévention, de sensibilisation</p> <p>Mettre en place des actions socio-éducatives</p> <p>Mobilisation et orientation vers les partenaires spécialisés</p>  | <p>Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse (qualification et formation, stabilisation des équipes, évolution des pratiques...)</p> | <p>Nombre d'actions de prévention réalisées / prévues</p> <p>Nombre / typologie d'actions socio-éducatifs</p> <p>Nombre de jeunes reçus/ accompagnés – Typologie des publics</p>  |

| Un lien évident articulant l'axe politique jeunesse et les missions des Centres socioculturels  | Accompagnement des familles  |  | Nombre d'orientations + qualité des partenaires   |
|---|--|--|---|
| <p>Politique jeunesse déployer autrement (2021)</p> <p>Absence / suppression du lieu unique identifié et dédié à la jeunesse au profit d'actions intégrées au CSC et multipliées sur les territoires d'intervention</p> <p>Méconnaissance des actions jeunesse par certains publics</p> <p>Difficulté de lisibilité des programmations jeunesse</p> | <p>Mettre en place une pédagogie des changements auprès des familles et des jeunes</p> <p>Moderniser les modes de communications pour rendre visible et lisible les dispositifs existants</p> <p>Favoriser la captation des publics à l'appui d'une présence sur le terrain plus importante (partenariat éducateurs spécialisés, pied d'immeuble, hors les murs)</p> | <p>Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures.</p> | <p>Nombre de nouvelles familles intégrant les dispositifs jeunesse</p> <p>Nouveaux / typologie d'outils de communication</p> <p>Nombre d'actions en extérieur pour capter les jeunes (Evolution de la fréquentation par action)</p> |

**NB** : Le projet défini par la structure doit poursuivre l'ensemble des quatre objectifs opérationnels nationaux du dispositif « Ps jeunes ».

### 3.4 Plan d'actions

Rappel du cahier des charges de la « Ps jeunes » :

« Les activités décrites dans le projet Ps jeunes doivent rechercher l'implication active et l'engagement des jeunes dans la réalisation de leurs projets. Pour ce faire, ces actions doivent poursuivre à minima les objectifs éducatifs suivants :

- Développer la culture de l'initiative, de l'engagement et de la participation chez les jeunes ;
- Développer la citoyenneté et la prise de responsabilité des jeunes ;
- Rendre les jeunes acteurs de leurs projets et de leurs réalisations ;
- Accompagner l'autonomisation des jeunes ;
- Faciliter leur inclusion sociale et leur socialisation ;
- Valoriser les projets et réalisations des jeunes. »

- Décrire clairement les modalités d'intervention permettant de rechercher l'implication active et l'engagement des jeunes dans la réalisation de leurs projets.
- Mettre en évidence les démarches permettant « d'aller vers » un public ne fréquentant pas la structure jusqu'à présent : actions « hors les murs », ...

**NB : Mettre en évidence les évolutions par rapport aux actions portées avant la mise en place de la Ps jeunes**

### 3.5 Modalités de mise en œuvre du projet

- **Amplitude de fonctionnement** (accueil dans les locaux et actions hors les murs) :
- Décrire les périodes (période scolaire, vacances), jours et horaires de fonctionnement (accueil dans les locaux et actions « hors les murs ») :

|                                     | Structure information jeunesse   | Secteur loisirs Jeunesse  | Conseil municipal des enfants et des jeunes                       |
|-------------------------------------|--|---------------------------|---|
| Centre socio-culturel François Rude | Lundi 14h-18h<br>Mardi 9h-12h / 14h-18h<br>Mercredi 9h-12h / 14h-18h30<br>Jeudi 14h-18h<br>Vendredi 9h-12h / 14h-18h | Les mercredis 16h à 18h30 |   |
| Maison de quartier des Espérances   | Vendredi 14h-18h   | Les vendredis 16h à 18h30 | Les Mercredis de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30 (commissions CMEJ) |
| Centre socio-                       | Mardi 14h-18h  | Les mardis et les         |   |

|                 |                   |   |   |
|-----------------|-------------------|---|---|
| culturel Chênes |                   | jeudis de 16h30 à 18h30<br><br>Les mercredis de 16h à 18h30   |   |
| Hors les murs   | Lycée 11h30-13h30 | Les mardis de 12h30 à 13h30 :<br>Permanence au collège Antoine de Saint Exupéry<br><br>Les jeudis de 12h30 à 13h30 :<br>Permanence au collège Jules Ferry<br><br>Les jeudis (1 semaine sur 2) de 11h30 à 13h30 : Permanence au lycée Van Gogh | Participation aux inaugurations, aux commémorations, aux commissions et aux événements ville en semaine et les week-end |

• **Modalités d'inscription et tarification :**

- Renseigner le tableau ci-dessous.
- Joindre tous documents présentant les modalités d'inscription et de tarification (plaquettes d'information diffusées aux familles, règlement intérieur...).

|  | <b>OUI/NON</b> | <b>Si oui, préciser :</b>   |
|--|----------------|---|
| <i>Existe-t-il des actions pour lesquelles aucune inscription préalable n'est demandée ?</i>                             | OUI            | Structure information Jeunesse : Accès libre et gratuit<br>Café Jeunes : Accès libre et gratuit   |
| <i>Existe-t-il des actions pour lesquelles il n'est pas demandé de régularité dans la fréquentation par les jeunes ?</i> | OUI            | Toutes actions sauf le CMEJ   |
| <i>Existe-t-il des temps d'accueil lors desquels les jeunes peuvent entrer et sortir librement ?</i>                     | OUI            | Le dispositif « Café jeunes » ouvert au 12 à 17 ans permet aux jeunes de venir librement en entrant et en sortant en le signalant uniquement à l'animateur présent. |
| <i>Existe-t-il des temps d'accueil gratuits ?</i>  | OUI            | Le dispositif « Café jeunes » ouvert aux 12 à 17 ans est gratuit.   |
| <i>Lorsqu'une participation financière est</i>   | NON            |   |

|  |  |  |
|--|--|--|
| demandée aux jeunes, est-elle modulée en fonction des ressources ? |  |  |
|--|--|--|

- **Modalités de présence des animateurs sur internet et sur les réseaux sociaux :**

- *Décrire concrètement les modalités de présence des animateurs sur internet et sur les réseaux sociaux.*

Le projet a été présenté mais non priorisé par la collectivité à ce jour.

- *Noms et prénoms des animateurs d'ores-et-déjà engagés dans la démarche « Promeneurs du net » :*
- *Noms et prénoms des animateurs prévoyant de s'engager dans la démarche « Promeneurs du net » avant la fin de la période couverte par le projet « Ps jeunes ».*

- **Modalités de communication sur le projet financé par la Ps jeunes :**

- *A destination des jeunes : Institutionnelles + réseaux sociaux*
- *A destination des familles : Tout support de communication (Newsletter, magazine, panneau, affiche & flyer)*
- *A destination des partenaires : e-mailing, rencontre / temps d'échange régulier*

- **Modalités d'intégration du projet financé par la Ps Jeunes dans le partenariat local :**

- *Intégration du projet « Ps jeunes » au sein de la politique jeunesse du territoire (participation de la structure aux instances de pilotage et de coordination, articulation avec les dispositifs existants)*

Le projet « PS jeunes » 2023-2025 devra pouvoir s'articuler avec des dispositifs et des politiques développées sur le territoire tels que :

- Projets sociaux 2021-2025 des 3 structures socio-culturelles
- PEDT 2022
- Contrat de ville (en cours de renouvellement 2023) - CLSPD
- *Partenariats mobilisés dans le cadre du projet « Ps jeunes » : Lister l'ensemble des partenaires mobilisés en précisant pour chacun la nature du partenariat développé*
  - Etablissements scolaires
  - Acteurs associatifs & institutionnels,
  - Services municipaux
  - ANACEJ
  - Politique de la ville / Prévention de la délinquance
  - Réseau Information Jeunesse
  - Réseau de la fédération des Centres socio-culturels
  - Caisse d'Allocations Familiales
  - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise
  - Pôle ressource
  - Agglomération Val Parisis

- **Modalités d'association des parents**

- *Décrire les modalités d'association des parents : information des parents sur les projets dans lesquels leurs enfants s'impliquent activement, invitation des parents à des temps de valorisation des projets, organisation de temps spécifiques à destination des parents ou de temps partagés parents-adolescents...*

*Si le projet « Ps jeunes » est développé par un centre social qui bénéficie par ailleurs de la Ps « animation collective famille », les complémentarités et articulations entre le projet « Ps jeunes » et le projet familles doivent être décrites.*

Depuis plus d'un an, les Centres socio-culturels de la commune accueillent les dispositifs jeunesse.

Des articulations se sont mises en place et des logiques partenariales sont aujourd'hui effectives. Au sein des centres, il est désormais possible de s'adresser à toutes les tranches d'âge et de faire face à une multiplicité de demandes.

L'accueil des adolescents et jeunes permet aussi l'accueil de leurs parents. Dans une même structure, un large éventail de services est proposé ainsi que des actions qui s'adressent à tous. Les parents peuvent donc être associés aux projets / difficultés / questionnements de leurs enfants ou les concernant, par des temps de rencontre et d'échanges individuels et /ou collectifs, avec la référente famille de la structure ou via des actions ciblées telles que :

- Les cafés des parents
- Les accompagnements de parents des enfants/jeunes inscrits au CLAS
- Les temps festifs ou des animations thématiques dédiées
- Des actions parents-enfants thématiques
- Des animations / manifestations de la Ville et des structures (forum des associations, Portes Ouvertes, été éducatif et solidaire...)
- Des RDV individuels pour la prise d'inscription sur des dispositifs spécifiques (ALSH,...)

## 5. Moyens mobilisés pour le projet Ps jeunes

### 4.1 Moyens humains

- **Organigramme :**
- Joindre un organigramme hiérarchique et fonctionnel de l'ensemble de la structure, faisant ressortir la place du secteur jeunes.
- Renseigner le tableau ci-dessous pour chacun des animateurs intervenant dans le projet Ps jeunes :

| NOM Prénom | Fonction  | Qualifications<br>(diplômes acquis et formations en cours)<br>et formations continues en lien avec les actions du Projet « Ps jeunes » | Expérience professionnelle dans la conduite d'un projet d'animation auprès d'adolescents et de jeunes adultes (préciser la durée de l'expérience professionnelle) | Nb Etp du poste sur l'ensemble de ses missions | Nb Etp dans le cadre du projet PS jeunes (1) |
|------------|---|--|---|--|--|
| xxxxxxxxxx | Coordinatrice CMEJ  | DUT C/S  | 10 ans  | 1 ETP  | 0,7 ETP                                      |
| xxxxxxxxxx | Informateur jeunesse  | BEATEP +   | 12 ans  | 1 ETP  | 0,3 ETP                                      |
| xxxxxxxxxx | Informateur jeunesse  |  |   | 1 ETP  |  |
| xxxxxxxxxx | Animateur jeunesse loisirs  | BAFA   | 2 ans   | 1 ETP  |  |
| xxxxxxxxxx | Animateur jeunesse loisirs  | BAFA + CQP   | 2 ans   | 1 ETP  |  |
| xxxxxxxxxx | Responsable loisirs jeunesse  | Equivalent BPJEPS  | 8 ans   | 1 ETP  |  |
| xxxxxxxxxx | Directrice CSC Rude / En charge de la SIJ                             | Master   | 10 ans  | 1 ETP  |  |
| xxxxxxxxxx | Directrice CSC Chênes / En charge loisirs jeunesse                    | Licence développement social et socio-culturel local   | 10 ans  | 1 ETP  |  |
| xxxxxxxxxx | Directeur de la Maison de quartier des Espérances / En charge du CMEJ | DEJEPS   | 8 ans   | 1 ETP  |  |

(1) Cf. missions du référentiel de compétences Ps jeunes :

- accueillir et mobiliser les jeunes ;
- accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets ;
- contribuer au développement d'une dynamique partenariale locale autour de la jeunesse.

Pour les cafés jeunes et temps festifs : un recours à la vacation est nécessaire dans le cadre de la « Prestation de services Jeunes » avec le recrutement d'un animateur à hauteur de 80% d'un ETP figurant au budget prévisionnel sur la ligne « rémunération intermédiaire »

**L'ensemble des professionnels apparaît en contribution volontaire excepté 2 agents : xxxxxx + xxxxxx dont le temps de travail proratisé s'inscrit dans la « PS JEUNE » et figure en « rémunération des personnels »**

- *Joindre une fiche de poste nominative et un curriculum vitae pour chacun des professionnels mentionnés dans le tableau ci-dessus.*

**NB : Mettre en évidence les évolutions par rapport aux actions portées avant la mise en place de la Ps jeunes**

- **Plan de formation :**

*Détailler les formations (qualifiantes et non-qualifiantes) en lien avec le projet « Ps jeunes » prévues sur la période couverte par ce projet.*

Une mobilité importante des équipes a nécessité des recrutements récents. Recensement et identification des besoins en termes de formation en cours ; à l'issue de ce premier travail, un plan de formation sera mis en place par la collectivité.

## 4.2 Moyens matériels

- **Locaux :**

- *Décrire les principaux locaux d'accueil utilisés dans le cadre du projet « Ps jeunes » : implantation géographique, aménagements intérieurs, équipements mis à disposition des jeunes.*

Les Centres socio-culturels Les Chênes, François-Rude et la Maison de quartier des Espérances accueillent tout au long de l'année les actions jeunesse précédemment décrites. Ces structures possèdent plusieurs espaces et salles polyvalentes mises à disposition et tous les équipements nécessaires à leur utilisation (tables, chaises, fournitures de petits matériaux, jeux, consommables, alimentation...). Elles sont également dotées d'espaces numériques avec ordinateurs, imprimantes et connexion internet et de cuisines pédagogiques très souvent utilisées.

- *Lister les différents locaux et sites utilisés lors des actions « hors les murs » et des actions itinérantes*

| Centre socio-culturel François Rude   | Maison de Quartier des Espérances  | Centre socio-culturel des Chênes   | Hors les murs  |
|---|--|--|--|
| Allée Jean de Florette, 95120 ERMONT<br><br>Quartier des Carreaux / Passerelle  | 112 rue du 18 Juin, 95120 ERMONT<br><br>Quartier des Espérances  | 9 rue Utrillo, 95120 ERMONT<br><br>Quartier des Chênes   | Collège Antoine de Saint Exupéry<br>Collège Jules Ferry<br>Lycée Van Gogh<br>Lycée Gustave Eiffel<br>Lycée Ferdinand Buisson<br>Local quartier des passerelles, dénommé aujourd'hui « Loge des Passerelles » |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux grandes salles polyvalentes</li> <li>• Une salle information jeunesse</li> <li>• Une cuisine aménagée</li> <li>• Un espace cyber</li> <li>• Des bureaux administratifs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois salles polyvalentes</li> <li>• Une cuisine aménagée</li> <li>• Un espace cyber</li> <li>• Des bureaux administratifs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Six salles polyvalentes</li> <li>• Deux grandes salles polyvalentes</li> <li>• Un bureau de permanence</li> <li>• Une cuisine aménagée</li> <li>• Un espace cyber</li> <li>• Des bureaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des salles mises à disposition pour les permanences SIJ et loisirs jeunesse</li> </ul>  |

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|   |  | administratifs  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 ordinateurs</li> <li>• Des jeux de sociétés</li> <li>• Des outils numériques (tablettes, consoles de jeux)</li> <li>• Un billard</li> <li>• Des fournitures administratives et matériels créatifs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des jeux de sociétés</li> <li>• 4 ordinateurs</li> <li>• Un baby-foot</li> <li>• Une bibliothèque de livres</li> <li>• Des fournitures administratives et matériels créatifs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des jeux de sociétés</li> <li>• 8 ordinateurs</li> <li>• Une table de « air hockey »</li> <li>• Des outils numériques (tablettes, consoles de jeux)</li> <li>• Une bibliothèque de livres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des malles pédagogiques de matériels sont préparées pour les emmener sur les permanences</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 véhicules de la Ville sont utilisés pour les déplacements très réguliers des animateurs jeunesse qui « sortent » en moyenne 7 fois/semaine de leurs murs.</li> </ul>   |  |   |  |

### 4.3 Budget du projet

| CHARGES  |                  | PRODUITS   |                  |
|--|------------------|--|------------------|
| <b>60 - Achat</b>  | <b>23 885 €</b>  | <b>70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b> |                  |
| Prestations de services                                    | 8 300 €          |  |                  |
| Achats matières et de fournitures                          | 11 775 €         |  |                  |
| Autres fournitures   | 3 810 €          |  |                  |
|  |                  | <b>74- Subventions d'exploitation (2)</b>                                  | <b>94 130 €</b>  |
| <b>61 - Services extérieurs</b>                            | <b>3 150 €</b>   | État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))                          |                  |
| Locations  | 2 000 €          |  |                  |
| Entretien et réparation                                    |                  |  |                  |
| Assurance  |                  |  |                  |
| Documentation  | 1 150 €          |  |                  |
|  |                  | <b>Etablissements publics d'État (préciser) :</b>                          |                  |
|  |                  |  |                  |
|  |                  | <b>Région(s) :</b>   |                  |
|  |                  | <b>Département(s) :</b>  |                  |
| <b>62 - Autres services extérieurs</b>                     | <b>18 530 €</b>  | <b>Intercommunalité (EPCI) :</b>   |                  |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires                 | 17 230 €         |  |                  |
| Publicité, publication                                     |                  | <b>Commune(s) :</b>  | <b>72 130 €</b>  |
| Déplacements, missions                                     |                  |  |                  |
| Services bancaires, autres                                 | 1 300 €          |  |                  |
|  |                  |  |                  |
| <b>63 - Impôts et taxes</b>                                |                  | <b>Organismes sociaux (à détailler) :</b>                                  | <b>22 000 €</b>  |
| Impôts et taxes sur rémunération,                          |                  | CAF  | <b>22 000 €</b>  |
| Autres impôts et taxes                                     |                  |  |                  |
|  |                  | <b>Fonds européens :</b>   |                  |
| <b>64- Charges de personnel</b>                            | <b>44 085 €</b>  |  |                  |
| Rémunération des personnels,                               | 30 860 €         | <b>Aides privées</b>   |                  |
| Charges sociales   | 13 225 €         |  |                  |
| Autres charges de personnel                                |                  | <b>75 - Autres produits de gestion courante</b>                            |                  |
| <b>65- Autres charges de gestion courante</b>              | <b>4 480 €</b>   | Dont cotisations, dons manuels ou legs                                     |                  |
| <b>66- Charges financières</b>                             |                  | <b>76 - Produits financiers</b>  |                  |
| <b>67- Charges exceptionnelles</b>                         |                  | <b>77 - Produits exceptionnels</b>   |                  |
| <b>68- Dotation aux amortissements</b>                     |                  | <b>78 - Ressources non utilisées d'exercices antérieurs</b>                |                  |
| Charges fixes de fonctionnement                            |                  |  |                  |
| Frais financiers   |                  |  |                  |
| Autres   |                  |  |                  |
| <b>Total des charges</b>                                   |                  |  |                  |
| <b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>                           | <b>94 130 €</b>  | <b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>  | <b>94 130 €</b>  |
| <b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b> | <b>337 080 €</b> | <b>87 - Contributions volontaires en nature (3)</b>                        | <b>337 080 €</b> |
| Bénévolat  |                  | Bénévolat  |                  |
| Prestations en nature                                      | 335 580 €        | Prestations en nature  | 335 580 €        |
| Dons en nature   | 1 500 €          | Dons en nature   | 1 500 €          |
| <b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>                           | <b>431 210 €</b> | <b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>  | <b>431 210 €</b> |

## 6. Evaluation du projet Ps Jeunes

---

L'évaluation du projet (atteinte de ses objectifs, mesure de ses effets...) est à réaliser en fin de projet, mais doit être suivie tout au long de la mise en œuvre de celui-ci. Elle recouvre :

- Le renseignement d'indicateurs nationaux, identiques pour tous les projets ;
- Une méthode d'évaluation propre à votre projet définis en fonction de vos objectifs propres.

### 5.1 Indicateurs nationaux liés aux objectifs nationaux de la « Ps jeunes »

Ces indicateurs ont été pensés au regard des objectifs nationaux de la prestation de service. Toutes les structures bénéficiaires de la Ps jeunes devront y répondre, afin de pouvoir évaluer à l'échelle nationale l'atteinte des objectifs.

- **Objectif 1 : Faire évoluer l'offre dans le sens de la prise d'initiative des jeunes**

- **Nombre de jeunes accompagnés :**

\_\_\_\_\_ jeunes

- **Nombre de projets de jeunes accompagnés par la structure sur l'année (projets émanant d'une proposition faite par les jeunes, conçus et mis en œuvre par eux, avec l'appui d'un professionnel encadrant) :**

\_\_\_\_\_ projets

- **Objectif 2 : Développer un partenariat local jeunesse et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat**

- **Nombre de partenariats développés en lien avec le projet « Ps jeunes » :**

\_\_\_\_\_ partenariats

Lister les nouveaux partenariats :

- **Participation de la structure à une instance de pilotage ou de coordination de la politique jeunesse locale :**

Oui / Non

Préciser l'instance concernée :

- **Objectif 3 : Agir sur le cadre de travail des professionnels jeunesse**

- ***Ancienneté dans la structure des animateurs Ps jeunes<sup>3</sup> :***

- Date d'arrivée animateur PS Jeunes 1 : MM/AAAA
- Date d'arrivée animateur PS Jeunes 2 : MM/AAAA

- ***Nombre d'animateurs jeunesse ayant bénéficié d'une formation en lien avec les missions du référentiel sur l'année :***

\_\_\_\_\_ animateurs jeunesse

- **Objectif 4 : Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas la structure**

- ***Nombre d'actions ou d'activités hors les murs ou dans de nouveaux lieux :***

\_\_\_\_\_ actions ou activités

---

<sup>3</sup> Animateurs pris en compte dans le calcul de la Ps jeunes.

## 5.2 Évaluation du projet « Ps jeunes » de la structure

- **Suivi des indicateurs d'évaluation définis par la structure**

*Dans le cadre de l'élaboration du projet « Ps jeunes », le gestionnaire définit ses propres indicateurs d'évaluation, permettant de déterminer si les objectifs du projet « Ps jeunes » ont été atteints.*

*Pour chacun de ces indicateurs, détailler ci-dessous les données constatées pour chaque année de mise en œuvre*

### **Exemple :**

Une structure engagée dans la PS jeunes s'est fixé deux objectifs particuliers, en lien avec son contexte local :

- **Objectif A** : Toucher davantage les adolescentes du territoire ;
- **Objectif B** : Diversifier les centres d'intérêts des jeunes fréquentant la structure (aujourd'hui principalement centrés sur les jeux vidéo en réseau).

Ces objectifs viennent s'ajouter aux objectifs plus généraux de la PS jeunes, définis à l'échelle nationale. Ces objectifs sont repris dans la partie 4.1 et font l'objet d'indicateurs dédiés.

Cette structure doit déterminer pour chaque objectif fixé un ou deux indicateurs qui permettront de donner une indication sur l'atteinte de chaque objectif. Dans notre exemple, cela peut être par exemple :

- **Indicateurs « Objectif A » :**
  - ✓ Nouvelles actions ou démarches pour aller vers les filles du territoire
  - ✓ Evolution de la part de filles fréquentant la structure pour les projets jeunes
- **Indicateur « Objectif B » :**
  - ✓ Évolution de la part de projets jeunes dans les champs de la solidarité, de la culture, du sport...